



Commune de Pecq
Arrondissement de Tournai
Province de Hainaut

Extrait du Code de la
Démocratie Locale et de la
Décentralisation

Art.L1122-12

Le conseil est convoqué par le
collège communal.

Sur la demande d'un tiers des
membres en fonction, le collège
communal est tenu de le
convoquer aux jour et heure
indiquées.

Art .L1122-17 - 7

Le Conseil ne peut prendre de
résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est
présente.

Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être
trouvée en nombre compétent, elle
pourra, après une nouvelle et
dernière convocation, délibérer,
quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets
mis pour la troisième fois à l'ordre
du jour.



ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie
locale et de la décentralisation, vous êtes invité(e) à assister à
la séance du Conseil communal qui aura lieu le

25 Janvier 2016 en la salle du conseil de la maison
communale de PECQ à **19H00 précises**

Pecq, le 30 mai 2018

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Xavier VANMULLEM

Marc D'HAENE

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

CPAS

(Dossier 2016/1/SP/1) : Modification budgétaire ordinaire n°3 de l'exercice 2015 – Approbation – Décision.

MARCHES PUBLICS

(Dossier 2016/1/SP/2) : Remplacement toiture école de Pecq (bâtiment avenue Gaston Biernaux) – Cahier spécial des charges – Choix du mode de passation du marché – Approbation – Décision.

(Dossier 2016/1/SP/3) : Remplacement et installation des systèmes d'alarme et incendie des bâtiments communaux – Cahier spécial des charges – Choix du mode de passation du marché – Approbation – Décision.

RESSOURCES HUMAINES

(Dossier 2016/1/SP/4) : Personnel communal – Rapport AWIPH – Information.

SPORTS

(Dossier 2016/1/SP/5) : Opération « Je cours pour ma forme » - Convention de partenariat – sessions 2016 – Approbation – Décisions.

Questions - réponses